

MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Conseil municipal du 16 juin 2021

Compte-rendu de séance

L'an deux mil vingt-et-un, le **16 juin**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le **10 juin 2021** s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Christophe MINET**, Maire.

Etaient présents : Julie CAVEAU, Lionel CHIGNOL, Chantal DESSERT, Sonia FAYET, Nathalie GADET-AUROUX, Philippe GENIN, Cyrielle JOUANNEAU, Frédérique LEROUX, Michel MAITRE, Olivier PISSOCHET, Hervé POIGNE, Laurent POURRET, Dominique VERDIER

Etait absente excusée : Anna BONET

Pouvoir(s) donné(s) à

Le Conseil Municipal désigne Olivier PISSOCHET, secrétaire de séance

Monsieur le maire informe avoir reçu hier une demande de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire par laquelle le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un référent « attractivité et accueil » en son sein.

Il propose de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Avis du Conseil Municipal sur le rajout d'un point à l'ordre du jour :

14 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

1) TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE SAINTE MARIE MADELEINE

Ⓜ Choix des entreprises

Vu la prévision budgétaire pour l'exercice 2021 faite pour les travaux de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine,

Vu la délibération n°2020-52 attribuant la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de l'église de RONGÈRES au Cabinet d'Architecture « La Fabrique d'Architecture »,

Vu l'appel d'offre déposé de façon dématérialisée sur le site marches-publics.info en date du 12 mars 2021 avec une date butoir fixée au 12 avril 2021, 12 heures, pour la remise des plis,

Considérant que cet appel d'offre se divisait en cinq lots de travaux : lot n°1, échafaudage - couverture, lot n°2 : désamiantage, lot n°3 : échafaudage - maçonnerie, pierre de taille, lot n°4 : plâtrerie - peinture, lot n°5 : vitraux,

Considérant que chaque lot a fait l'objet d'une candidature au moins,

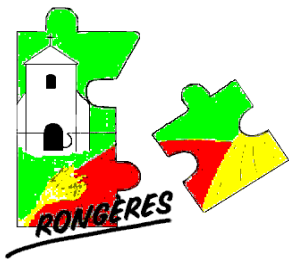
Considérant la commission d'appel d'offre du 15 avril 2021 dont l'objet était l'analyse des offres reçues,

Considérant l'analyse définitive des offres du 19/05/2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le choix d'une entreprise pour chaque lot faisant parti du marché des travaux de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine de Rongères.

Lot n°1 - Echafaudage - Couverture :

Quatre entreprises ont postulé : **BOURGEOIS, DAGOIS, SAS BEAUFILS** et **SARL BEAUFILS**. Les critères de notation se définissaient comme suit : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, soit 8 points pour le prix et 12 points pour la valeur technique.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Monsieur le Maire informe que BOURGEOIS a obtenu une note globale de 20 points, SAS BEAUFILS, 19.87 points, SARL BEAUFILS, 17.90 points et l'entreprise DAGOIS, 15.12 points.

Monsieur le Maire informe qu'après analyse des offres, le poste échafaudage fera partie du lot n°3.

Il propose donc de retenir l'entreprise ayant collecté le meilleur score, soit BOURGEOIS.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil retient l'offre de l'entreprise BOURGEOIS pour le lot n°1 - couverture.

Lot n°2 - désamiantage :

Trois entreprises ont postulé : **NSDP, SAS D'B Centre et CMB**. Les critères de notation se définissaient comme suit : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, soit 8 points pour le prix et 12 points pour la valeur technique.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise CMB a obtenu une note globale de 20 points, NSDP, 12.40 points et SAS D'B Centre, 11 points.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise ayant collecté le meilleur score, soit CMB.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil retient l'offre de l'entreprise CMB pour le lot n°2 - désamiantage.

Lot n°3 - échafaudage, maçonnerie, pierre de taille :

Comme précisé au lot n°1, l'échafaudage est attribué à ce lot n°3 uniquement.

Six entreprises ont postulé : **DAGOIS, COMTE, DEMARS, SARL BEAUFILS, TECHNIQUES ET SERVICES** et l'entreprise **VENIANT**. Les critères de notation se définissaient comme suit : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, soit 8 points pour le prix et 12 points pour la valeur technique.

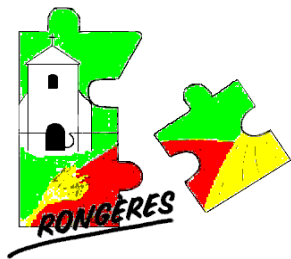
Monsieur le Maire informe que la SARL BEAUFILS a obtenu une note globale de 16.22 points, DEMARS : 15.82 points, COMTE : 14.73 points, TECHNIQUES ET SERVICES : 13.42 points, DAGOIS : 12 points et l'entreprise VENIANT : 8 points.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise ayant collecté le meilleur score, soit la SARL BEAUFILS.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil retient l'offre de SARL BEAUFILS pour le lot n°3 - échafaudage, maçonnerie et pierre de taille.

Lot n°4 - plâtrerie - peinture :

Trois entreprises ont postulé : **SARL BEAUFILS, SARL LES 3P** et **TECHNIQUES ET SERVICES**. Les critères de notation se définissaient comme suit : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, soit 8



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

points pour le prix et 12 points pour la valeur technique.

Monsieur le Maire informe que la SARL BEAUFILS a obtenu une note globale de 18.05 points, TECHNIQUES ET SERVICES : 12 points, et la SARL LES 3P : 8 points.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise ayant collecté le meilleur score, soit la SARL BEAUFILS.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil retient l'offre de SARL BEAUFILS pour le lot n°4 - Plâtrerie - peinture.

Lot n°5 - Vitraux :

Six entreprises ont postulé : **LUMIVITRAUX, ATELIER ART ET VITRAIL, LA MAISON DU VITRAIL, L'ATELIER DU VITRAIL, ALLIANCE VERS LA LUMIERE** et **THOMAS VITRAUX**. Les critères de notation se définissaient comme suit : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique, soit 8 points pour le prix et 12 points pour la valeur technique.

Monsieur le Maire informe que l'entreprise Thomas VITRAUX a obtenu une note globale de 20 points, L'ATELIER ART DU VITRAIL : 18.73 points, la MAISON DU VITRAIL : 16.26 points, LUMIVITRAUX : 16.22 points, L'ATELIER DU VITRAIL : 15.41 points et ALLIANCE VERS LA LUMIERE : 12 points.

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise ayant collecté le meilleur score, soit Thomas VITRAUX.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil retient l'offre de THOMAS VITRAUX pour le lot n°5 - vitraux.

A l'issue de ces choix, le conseil municipal :

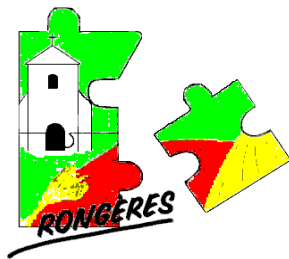
MANDATE monsieur le Maire pour la réalisation des démarches nécessaires vis-à-vis des entreprises retenues et non retenues afin de clôturer l'appel d'offre lancé le 12 mars 2021.

© Désignation d'un coordonnateur Sécurité, Protection de la Santé

Considérant l'article L. 4532-2 du Code du travail qui prévoit qu' « une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée pour tout chantier de bâtiment ou de génie civil où sont appelés à intervenir plusieurs travailleurs indépendants ou entreprises, entreprises sous-traitantes incluses, afin de prévenir les risques résultant de leurs interventions simultanées [...] »

Considérant que sur le chantier même de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine, plusieurs entreprises sont en effet appelées à travailler en même temps, et sur des postes de travail représentant des risques particuliers (travail en hauteur, utilisation d'outils de chantier,...),

Monsieur le maire informe de l'obligation qui incombe au maître d'ouvrage de désigner un coordonnateur sécurité qui planifiera et coordonnera les mesures de sécurité de la conception à la réalisation de l'ouvrage.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Monsieur le Maire fait donc part du devis reçu de l'entreprise CREA SYNERGIE et annonce que celui-ci s'élève à 2 059.41 € TTC soit 1 716.18 € H.T.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le devis de coordination SPS de l'entreprise CREA SYNERGIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le recours à un coordonnateur SPS dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation de l'église Sainte Marie Madeleine,
- **RETIENT** l'entreprise CREA SYNERGIE pour cette mission,
- **ACCEPTE** le devis de 2 059.41 € TTC émanant de cette entreprise pour la mission SPS (conception et réalisation),
- **MANDATE** monsieur le maire pour signer les documents afférents.

Les travaux devraient démarrer en septembre / octobre 2021 pour une dizaine de mois.

Lundi 28 juin à 16 h, une réunion de l'ensemble des chefs d'entreprises, du coordonnateur SPS et de l'architecte aura lieu en mairie pour un calage de chantier.

L'activité du restaurant ne devrait pas être gênée par le chantier.

2) Désignation d'un référent « Attractivité et Accueil »

Lors de la dernière séance du conseil communautaire d'Entr'Allier, Besbre et Loire en date du 25 mai 2021, il a été approuvé la désignation par chaque conseil municipal d'un ou plusieurs référents « Attractivité et Accueil » dans le cadre de la politique d'accueil des nouvelles populations. Ceci entre dans le projet de territoire adopté le 11 juin 2019 qui a pour objectifs de renforcer l'attractivité du territoire, son rayonnement et les services offerts à la population.

Lauréate au titre de l'appel à projets « relever le défi démographique » dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional Massif Central, Entr'Allier Besbre et Loire mène sa politique d'accueil de nouvelles populations autour de 4 axes :

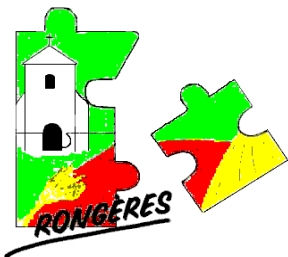
- 1°.** Développement d'une culture d'accueil
- 2°.** Elaboration d'offres d'accueil globales et mise en réseau des acteurs professionnels de l'accueil
- 3°.** Diffusion, promotion territoriale et prospection
- 4°.** Accompagnement des porteurs de projet.

La désignation par chaque conseil municipal d'un ou plusieurs référents « Attractivité et Accueil » entre dans le cadre de l'axe n°1.

Rôle et responsabilités du référent :

A l'échelle de sa commune :

- Aller à la rencontre des nouveaux arrivants et les accueillir lors de leur installation, leur remettre des documents utiles...
- Jouer un rôle de « facilitateur » après leur installation, les présenter aux forces vives de la commune, faire en sorte qu'ils s'intègrent et participent au développement du territoire,
- Être l'interlocuteur privilégié du Pôle Attractivité de la communauté de communes,



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

- Accompagner les candidats à l'installation pour faciliter leurs contacts, leur découverte du territoire et leur prise de décision,
- Orienter les porteurs de projets vers l'agent de mission « accueil » de la communauté de communes et les rencontrer avec lui,
- Recenser les logements locatifs disponibles, logements vacants, propriétés bâties et non bâties à vendre dans le but de communiquer sur ces disponibilités,
- Sensibiliser les propriétaires de maisons ou terrains vacants à les vendre,
- Encourager à organiser des temps d'échanges avec les nouveaux arrivants,
- Encourager le personnel municipal et en premier lieu les secrétaires de mairies, principales portes d'entrées des candidats à l'installation, à mettre en place des outils de suivi et d'accompagnement.

A l'échelle communautaire :

- Participer aux temps d'échanges organisés par la communauté de communes,
- Participer à la construction d'outils partagés,
- Renforcer les liens et les coopérations entre les communes et la communauté de communes,
- Connaître le territoire intercommunal et en assurer la promotion,
- S'informer / se former sur les dispositifs existants.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures pour un référent titulaire et un référent suppléant.

Sans volontaire, Monsieur le Maire se porte candidat au poste de titulaire.

Michel MAITRE se porte candidat au poste de suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne

- Christophe MINET, référent titulaire
- Michel MAITRE, référent suppléant

Questions diverses

☞ Souscription / Fondation du Patrimoine

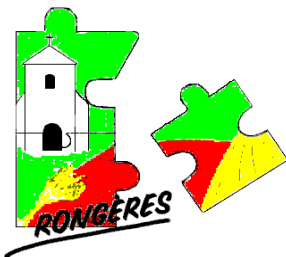
Une rencontre a dernièrement eu lieu avec Laurent POIRIER, délégué départemental de la Fondation, dans le cadre de la souscription pour les travaux de l'église.

Une demande de conventionnement a été réalisée auprès de la Fondation du Patrimoine, condition au lancement de la souscription. Cette souscription portera sur le lot n°1 - couverture.

Le dossier est en cours. Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour démarcher la population rongéroise dans le cadre de cette souscription. Il rappelle que les dons de particuliers sont essentiels pour mener à bien les travaux sans alourdir le budget prévu initialement.

☞ Défaut d'entretien de haies, rue Paul Michalet

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un constat de non-entretien de haies donnant sur la rue Paul Michalet. Les propriétaires ont reçu deux courriers, le deuxième les mettant en demeure d'exécuter les travaux sous délai d'un mois sans quoi la commune prendrait la main pour faire exécuter les travaux à leur charge.



MAIRIE DE RONGÈRES

03150

A ce jour, le délai est passé et les travaux d'entretien ne sont toujours pas faits. Les propriétaires ont adressé un courrier électronique en mairie pour signaler d'une part que les entreprises sollicitées ne pouvaient pas intervenir rapidement et d'autre part qu'eux-mêmes n'avaient pas le temps de s'occuper de cela.

Monsieur le Maire informe que ce non-entretien pose un réel souci de sécurité dans cette rue Paul Michalet, étroite et très fréquentée. De ce fait, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Thomas MOISAN. Les travaux de taille et rabattage de haies, ramassage et évacuation des déchets et nettoyage du chantier s'élèvent à 1 524 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que la facture sera à la charge des propriétaires.

☞ Organisation des élections départementales et régionales

Monsieur le Maire rappelle le déroulement des scrutins régionaux et départementaux les dimanches 20 et 27 juin 2021. Un planning de présence a été envoyé à tous les conseillers pour ces deux dimanches.

Monsieur le Maire informe avoir récupéré le matériel nécessaire en Sous-Préfecture pour les bureaux de vote. Chaque membre des bureaux de vote a reçu une visière.

☞ Rencontre avec les associations rongéroises

Monsieur le Maire informe de la réunion avec les présidents des associations rongéroises, le vendredi 25 juin 2021 à 18 heures au Foyer La Forterre. Cette réunion a pour objet de faire un bilan de fonctionnement de chaque association et de faire un point sur la reprise des activités. Un état sera également fait sur l'utilisation des locaux communaux.

Il fait part de l'élection d'un nouveau bureau au sein de l'association des Amis des Ecoles :

Président : Patrice MARTIN

Vice-Présidente : Audrey MAITRE

Trésorière : Julie BRUNIAUX

Secrétaire : Nicolas BOURDUCHÉ

☞ Point sur le personnel

Monsieur le Maire informe qu'il rencontrera chaque agent prochainement. Il évoque le départ en retraite de Didier GROSEILLER, au 1^{er} novembre 2021.

☞ Devenir du Bon Vivre

Monsieur le Maire fait part de la non-réouverture du Bon Vivre à ce jour. En effet, David BEAUFILS envisage une reconversion professionnelle.

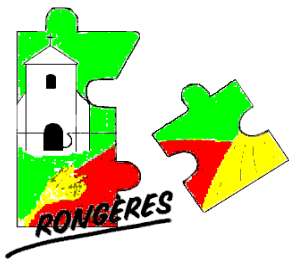
Quid du bâtiment communal ? Une réflexion est à mener sur le devenir du bâtiment si l'affaire est en vente.

☞ Mise à jour de la base de données auprès du Conseil Départemental de l'Allier

Chaque année, le Département procède à la mise à jour de sa base de données « SUIPI protocole » relative aux personnalités et aux organismes.

Cet outil informatique leur permet de procéder à l'envoi de tous courriers, invitations, vœux, convocations, publications, instructions et suivis des demandes de subventions. La qualité des données est donc essentielle pour assurer la fiabilité de la base. Ces informations sont destinées exclusivement aux services du Département et ne feront l'objet d'aucune cession ou diffusion à un tiers.

Dans le cadre du RGPD, les conseillers municipaux sont invités à signer un document pour donner (ou pas) leur consentement sur la diffusion de données qui leur sont personnelles.



MAIRIE DE RONGÈRES
03150

☞ Terrains non entretenus

Des courriers ont été envoyés à tous les propriétaires identifiés (rue du Grand Champ, Le Pérou,...).
Cyrielle JOUANNEAU se renseigne actuellement sur la succession du terrain situé rue de la Misserolle.

➤ Points de stationnement à vélos aux écoles

Cyrielle JOUANNEAU demande la possibilité de rajouter un rack à vélos aux écoles. En effet, les maîtresses ont réalisé des cycles vélo et d'autres enfants en auraient aujourd'hui besoin.

➤ Jardins pédagogiques

Ce qui a été installé Place des Tilleuls doit être enlevé car très abîmé. A voir ce qui peut être fait à la place. Les parterres doivent être nettoyés. Le plus petit peut être totalement enlevé.

➤ Changement de l'éclairage

Laurent POURRET informe qu'il reste une dizaine de foyers à changer car il est nécessaire de changer les crosses sur ceux-ci. C'est en cours.

Fin de séance : heures

Christophe MINET, Maire	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint	Michel MAITRE, 2 ^e adjoint
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe	Dominique VERDIER
Philippe GENIN	Julie CAVEAU	Sonia FAYET
Cyrielle JOUANNEAU	Anna BONET <i>absente</i>	Nathalie GADET-AUROUX
Lionel CHIGNOL	Olivier PISSOCHET	Frédérique LEROUX